



Wintzenheim

TOUTE L'INFORMATION PRATIQUE DE VOTRE VILLE

Flash'infos

LES INFORMATIONS À NE PAS LOUPER !

Edition
spéciale



TOUTE LA VILLE À 30 KM/H !

L'augmentation du trafic en général et du nombre des cyclistes en particulier nécessite de réguler la circulation et notamment la vitesse des véhicules.

La limitation à 30 km/h permettant une cohabitation plus sécurisante pour l'ensemble des usagers, depuis le 1^{er} octobre, la vitesse de circulation est limitée à 30 km/h sur l'ensemble de la commune de Wintzenheim. Seuls quelques axes principaux, en l'occurrence les Départementales relevant de la compétence de la CeA et la route de Colmar, ont des vitesses réglementaires différentes, à savoir :

- RD 83 : 50 km/h et 80 km/h
- RD 417 : 80 km/h et 90 km/h

- la route de Colmar entre la rue Feldkirch et la rue de la Croix Blanche : 50 km/h
- la RD 7 : 50 km/h et 80 km/h
- la RD 11 (route de Turckheim à Logelbach) : 50 km/h
- Avenue de l'Europe : 70 km/h
- Rue du Tieffenbach : 50 km/h et 80 km/h

Les zones 30 et les zones de rencontre à 20 km/h resteront également en vigueur.



“zoom

sur les zones bleues

La mise en place de la réglementation en zone bleue des stationnements est partie d'un constat : les parkings sont saturés par des « voitures-tampons » qui restent souvent un jour ou plusieurs jours et il n'y a plus de places pour les usagers occasionnels.

Or, le stationnement public en centre-ville est dévolu à tous les usagers souhaitant se rendre à un commerce, à la mairie, aux écoles, au restaurant ... ou encore chez le médecin. Ces besoins en stationnements sont temporaires, de courte durée et liés à des horaires en journée. Il s'agissait d'adapter les parkings pour pouvoir les partager avec les différents usages.

Les espaces soumis à une durée maximum de stationnement sont tous situés dans les zones avec des commerces ou des services :

- Rue Clemenceau : limitation à 15 minutes
- Parkings Charles de Gaulle, République et Porte-Haute, parking vers le pôle médical : 1h30
- Parkings de l'Eglise et des écoles : 4 heures

D'autres espaces sont susceptibles d'être réglementés.

Ainsi le stationnement reste gratuit pour tous les usagers, mais impose l'obligation pour les conducteurs d'apposer un dispositif de contrôle de durée réglementaire : le disque.

En pratique, la mise en place de ces règles de stationnement n'empêche pas les riverains d'utiliser ces places de stationnement lorsqu'ils rentrent du travail le soir puisque la limitation de durée ne concerne que la plage horaire de 8h à 18h ou 19h.

De même, le stationnement est libre et non réglementé les dimanches.

La régulation des parkings par la durée constitue le seul moyen de permettre une utilisation appropriée des parkings en répondant aux différents besoins de la journée et de la nuit.

En revanche, les espaces publics en centre-ville n'ont pas vocation à pallier l'absence de places de parking des habitations privées dont les propriétaires doivent trouver d'autres alternatives.



LA MAIRIE S'ADAPTE POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE !

La crise énergétique actuelle nécessite de prendre des mesures afin de gérer la pénurie des ressources en électricité et en gaz. Si l'extinction de l'éclairage public participe déjà à cette démarche d'économie d'énergie et de diminution de la facture, il s'agit d'élargir les actions pour participer à l'effort commun.



La commune va ainsi réaliser des travaux pour adapter les équipements publics : mise en place de thermostats, changement des éclairages, ... et à plus long terme, évaluer le coût global pour isoler l'ensemble de ses bâtiments. Enfin, cette année, les décorations de Noël seront limitées :

- Seuls les trois sapins devant la mairie à Wintzenheim, devant l'église à Logelbach et à la Forge seront illuminés,
- Le marché de Noël sera éclairé, mais le chauffage sera restreint.

Il est également demandé à tous les usagers de modifier leur comportement en apportant la plus grande vigilance aux gestes du quotidien. Agents, enseignants, membres des associations... sont invités à veiller à éteindre les lumières, à limiter le chauffage, à ne pas ouvrir les fenêtres le chauffage allumé, ..

Des équipements adaptés aux locaux seront installés pour limiter à 19° la température dans les bureaux, les écoles...le jour et 15° ou 17° la nuit, et la température sera limitée à 15° dans les salles d'activités des équipements sportifs.

Afin de limiter la consommation d'énergie, les plages d'occupation des locaux de la mairie sont modifiées, selon les nouveaux horaires ci-dessous.

En période d'hiver, les permanences du Maire et des adjoints sont remplacées par des rendez-vous individuels.



NOUVEAUX HORAIRES

Horaires d'été : Horaires d'ouverture aux publics entre le 1^{er} avril et le 30 septembre

- Lundi : 8h00 -12h00 et 13h30 -18h00
- Mardi : 8h00 -14h30
- Mercredi : 8h00 -12h00 et 14h00 - 17h00
- Jeudi : 8h00 -12h00 et 14h00 -19h00
- Vendredi : 8h00 -12h00

Mairie annexe de Logelbach :
le jeudi de 14h à 19h

Horaires d'hiver : Horaires d'ouverture aux publics entre le 1^{er} octobre et le 31 mars

- Lundi : 8h00 -16h00
- Mardi : 8h00 -14h30
- Mercredi : 8h00 -16h00
- Jeudi : 8h00 -16h30
- Vendredi : 8h00 -12h00

Mairie annexe de Logelbach :
le jeudi de 13h à 16h30